

**DATE DE MISE EN LIGNE : 19.01.2023**

Certifié exécutoire conformément à l'article L3131-1  
du Code général des collectivités territoriales  
Transmission au contrôle de la légalité le 18/01/2023  
Affichage le  
Publié au Bulletin Officiel Départemental n°



**Yvelines**  
Le Département

DIRECTION DES BATIMENTS  
DIRECTION DES PROJETS

**ARRETE N° AD - 2023 - 38**  
**COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA**  
**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE A NOISY-LE-ROI**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2171-3, R2171-15 à R2171-22 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental des Yvelines,

Vu la délibération de la Commission Permanente n°2022-CP-7695 du 11 mars 2022 relative à l'adoption de l'opération de construction d'une nouvelle gendarmerie à Noisy-le-Roi,

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2022 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), du jury des concours et de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des groupements de commandes,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union européenne n° 2022/S 182-516045 en date du 21 septembre 2022, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics n° 22-125033 en date du 19 septembre 2022 et sur la plateforme Achat Public en date du 19 septembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la suppléance des membres à voix délibérative afin de prévenir le remplacement d'un ou plusieurs membres du jury qui auraient fait savoir qu'ils seraient dans l'impossibilité de siéger,

Considérant toutefois que les membres désignés au titre d'une qualification professionnelle particulière ou équivalente à celle exigée pour participer à la procédure en application de l'article R2171-17 du Code de la Commande publique sont désignés en raison de leur qualification et expérience professionnelle propre et qu'il n'est donc pas envisagé à ce jour de suppléance pour ces membres,

**Arrête :**

**Article 1 :** La composition du jury dans le cadre de l'opération susvisée est fixée comme suit :

**I – Personnalités à voix délibératives :**

Le président du Jury :

M. Pierre BEDIER ou son représentant M. Jean-François RAYNAL. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François RAYNAL, M. Richard DELEPIERRE représentera le président du Conseil départemental.

Membres Elus (article R2162-24 du Code de la commande publique) :

Membres Titulaires :

Mme Anne CAPIAUX  
Mme Fabienne DEVEZE  
Mme Gwendoline DESFORGES  
M. Olivier DE LA FAIRE  
M. Guy MULLER

Membres Suppléants :

Mme Suzanne JAUNET  
Mme Josette JEAN  
M. Nicolas DAINVILLE  
M. Grégory GARESTIER  
M. Geoffroy BAX DE KEATINGE

Accusé de réception en préfecture  
078-227806460-20230113-AD2023-38-CC  
Date de télétransmission : 18/01/2023  
Date de réception préfecture : 18/01/2023

**DATE DE MISE EN LIGNE : 19.01.2023**

Les membres possédant une qualification professionnelle particulière ou équivalente (article R2171-17 du Code de la commande publique) :

Mme Béatrice JULIENLABRUYERE, Ingénieure proposée par la Fédération Française du Paysage ;

M. François MARCONOT, Ingénieur proposé par le CEREMA ;

M. Patrice DESLAVIERE, Architecte proposé par le Syndicat des Architectes des Yvelines ;

Mme Marielle BLISSON, Architecte proposée par le Syndicat des Architectes des Yvelines.

Les membres présentant un intérêt particulier :

Colonel Vincent ROCHE, Commandant du groupement de gendarmerie des Yvelines, ou son représentant,

M. Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi, ou son représentant.

**II – Personnalité à voix consultative :**

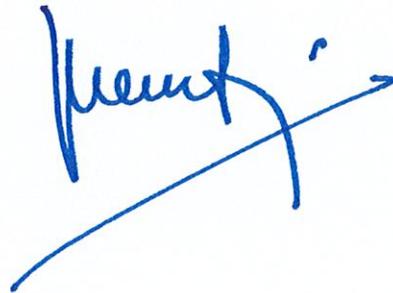
Mme Fabienne PANTOUSTIER, Payeur départemental, ou son représentant.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Fait à Versailles, le **13 JAN. 2023**

Le président du Conseil départemental



DATE DE MISE EN LIGNE : 19.01.2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté de composition du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une nouvelle gendarmerie à NOISY-LE-ROI

---

Date de transmission de l'acte : 18/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2023

---

Numéro de l'acte : AD2023-38 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230113-AD2023-38-CC

---

Date de décision : 13/01/2023

Acte transmis par : Karine EUGENE

---

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.7. Actes spéciaux et divers